


<p>D 24-01</p> <p>INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES.</p>  <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain GOSSELIN, Alain BERTAUD, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Patrick BARBA : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE Joanna DE KERGORLAY.</p> <p>Laurent LAEMLÉ est désigné en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--



Annie DUBOS informe les membres du conseil municipal du projet d'installation par le SDEC Energie de bornes de recharge pour véhicules électriques Place du marché et parking du groupe scolaire sis Avenue Georges LANDRY à HOULGATE.

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,
- Vu les statuts du SDEC ENERGIE, notamment son article 3.6 relatif à la compétence « IRVE » - infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
- Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023,
- Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre,
- Considérant que le SDEC ENERGIE a précédemment déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent du territoire,
- Considérant que le SDEC ENERGIE, a défini, conformément au décret n° 2021-565 du 10 mai 2021, un Schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Calvados pour la période 2023-2027,
- Considérant que ce schéma directeur, validé par délibération du comité syndical du SDEC Energie en date 30 mars 2023 et par la préfecture par avis favorable notifié au syndicat le 12 juin dernier, propose d'installer deux bornes de recharge supplémentaires sur le territoire de la commune de Houlgate en 2024,
- Considérant que la commune de Houlgate, souhaite voir implanter deux bornes doubles de recharge normale et rapide pour véhicules électriques sur son territoire, sur les sites suivants :
 - Place du marché,
 - Parking du groupe scolaire situé avenue Georges LANDRY,

- Considérant que l'installation de deux bornes doubles par le SDEC ENERGIE ne requiert pas de participation financière à l'investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE),
- Considérant que les frais de fonctionnement des deux bornes sont pris en charge par le SDEC Energie, qui perçoit également les recettes associées,
- Considérant que les deux bornes doubles sont installées sur le domaine public et donc que la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² par borne,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² par borne double sur la place du marché, ainsi que sur le parking du groupe scolaire sis Boulevard Georges LANDRY,
- D'approuver le projet et les conditions d'implantation des bornes doubles situées sur le parking des écoles avenue Georges Landry et place du marché à HOULGATE.



Olivier COLIN,
Maire.